



sictoba

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Selon le décret n°2015-1827 du 30 Décembre 2015

2024

SOMMAIRE

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES	P3
A. INDICATEURS RELATIFS À LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS	P3
1. Territoire desservi	P3
2. La collecte sélective	P4
3. Les déchetteries	P6
B. INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS	P10
1. Localisation des unités de traitement des déchets ménagers	P10
2. Le traitement des déchets ultimes	P11
3. Gestion des déchets verts	P12
4. La généralisation du compostage	P14
5. La prévention	P15
6. Mesures pour la santé et l'environnement	P16
C. SCHÉMA DE SYNTHÈSE	P17
II. LES INDICATEURS FINANCIERS	P18
A. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION	P18
B. LES DÉPENSES ET LEUR FINANCEMENT	P20
1. Le financement des services	P20
a. Modalités	P20
b. Prestations rémunérées à des entreprises	P20
c. Principaux marchés passés	P21
2. Budget et coût du service	P22
a. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement	P22
b. Le coût aidé	P23
c. Le financement du service	P25
3. Structure des coûts	P26
a. Nature des charges	P26
b. Nature des produits	P27
4. Coût des différents flux de déchets	P28
a. Part relative des flux dans le coût	P28
b. Couverture des charges par les produits par flux	P29
c. Coût des différents flux	P29
5. Évolution des coûts	P31

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

Le SICTOBA est un Établissement Public de Coopération Intercommunale qui exerce la compétence traitement des ordures ménagères. Il réalise également la collecte du verre, assure la gestion des déchets verts et des déchetteries. La collecte des ordures ménagères résiduelles et du flux multimatériaux (emballages et papiers en mélange) reste à la charge des EPCI adhérents.

A. INDICATEURS RELATIFS À LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

1. Territoire desservi

Le syndicat comptait **36 287 habitants** en 2024, répartis sur 55 communes de la Basse Ardèche et une commune du Gard. Le territoire est caractérisé par une forte dominante rurale et une influence touristique importante qui a un impact sur la production de déchets et nécessite la mise en place d'une organisation spécifique en termes de moyens humains et matériels durant la période estivale.

CDC des Gorges de l'Ardèche

15 556 habitants (au 01/01/2024)

Balazuc, Bessas, Chauzon, Grospierres, Labastide-de-Virac, Labeaume, Lagorce, Lanas, Orgnac-l'Aven, Pradons, Rochecolombe, Ruoms, Saint-Alban-Auriolles, Saint-Maurice-d'Ardèche, Saint-Remèze, Salavas, Sampzon, Vagnas, Vallon-Pont-d'Arc et Vogüé.

CDC du Pays des Vans en Cévennes

9 437 habitants (au 01/01/2024)

Banne, Beaulieu, Berrias-et-Casteljau, Chambonas, Gravières, Les Assions, Les Salelles, Les Vans, Malarce-sur-la-Thines, Malbosc, Montselgues, Saint-André-de-Cruzières, Saint-Paul-le-Jeune, Saint-Pierre-Saint-Jean et Sainte-Marguerite-Lafigère.

CDC du Pays Beaume Drobie

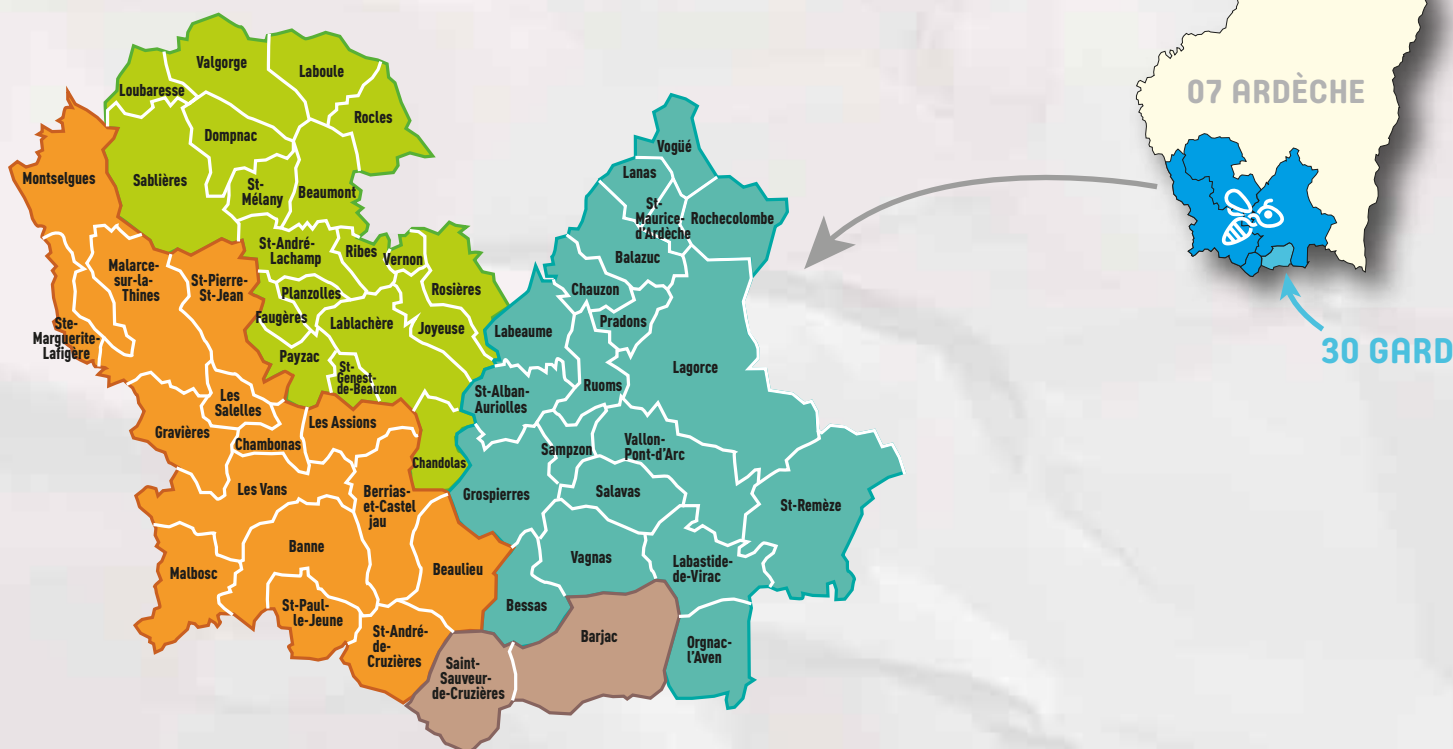
9 128 habitants (au 01/01/2024)

Beaumont, Chandolas, Dompnac, Faugères, Joyeuse, Lablachère, Laboule, Loubaresse, Payzac, Planzolles, Ribes, Rocles, Rosières, Sablières, Saint-André-Lachamp, Saint-Genest-de-Beauzon, Saint-Mélany, Valgorge et Vernon.

CDC de Cèze Cévennes

2 166 habitants (au 01/01/2024)

Barjac et Saint-Sauveur-de-Cruzières.



(Population légale INSEE 2024)



2. La collecte sélective

La collecte sélective concerne toutes les communes du territoire du SICTOBA ainsi que certains établissements touristiques. Elle consiste à collecter séparément les matériaux recyclables comme le verre, les papiers et les emballages ménagers recyclables.

a. Modes et fréquences de collecte du verre et des multimatériaux (emballages ménagers et papiers en mélange)

La collecte des emballages et papiers est réalisée depuis 2019 par les communautés de communes, le SICTOBA quant à lui assure le tri de ce flux. Celle du verre est toujours réalisée par le SICTOBA avec un zonage du territoire adapté aux contraintes de collecte. Il est important de noter qu’à compter de 2024, le syndicat n’assure plus la collecte du verre dans les établissements touristiques dont la collecte des ordures ménagères résiduelles ne relève plus du service public de gestion des déchets ménagers.

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
Collecte du verre	370 Colonnes	Les communes de plaine et certains établissements touristiques	Tournées régulières et interventions sur demande téléphonique	GUERIN Logistique (42)	MALTHA Lavilledieu (07)	BSN Labégude (07)	Fabrication de bouteilles en verre
	226 Bacs roulants operculés verts de 660l	Les communes de montagne	Tournées régulières	Plancher Lavilledieu (07)			



Collecte du verre, à Barjac

b. Les résultats de la collecte sélective : verre, emballages ménagers et papiers

En 2024, on constate une diminution globale du tonnage d'ordures ménagères et assimilées (-262T par rapport à 2023).

Celle-ci est essentiellement due à la baisse du tonnage de verre collecté du fait de l'arrêt de la collecte des établissements touristiques ne relevant plus du service public de gestion des déchets pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Verre	2 116	2 307	2 248	2 402	2 413	2 653	2 777	3 037	3 021	2 895	2 527
Emballages et papiers	1 668	1 851	1 823	1 945	2 059	2 630	2 847	2 871	2 804	2 795	2 766
Ordures ménagères	12 005	12 055	11 944	11 922	12 150	8 924	8 377	8 881	9 294	8 872	9 007
Total en tonnes	15 789	16 213	16 015	16 269	16 622	14 207	14 001	14 789	15 119	14 562	14 300

Qualité du flux multimatériaux

Évolution du taux de refus du multimatériaux de 2019 à 2024 (source SINOE)



Le taux de refus dans le flux multimatériaux s'est quant à lui dégradé puisqu'il atteint 31,71% en 2024 contre 24,87% en 2023.

Le taux de refus exprimé en pourcentage représente la part de déchets non conformes aux consignes de tri (sacs poubelles noirs dans le bac jaune, erreurs de tri, ...).

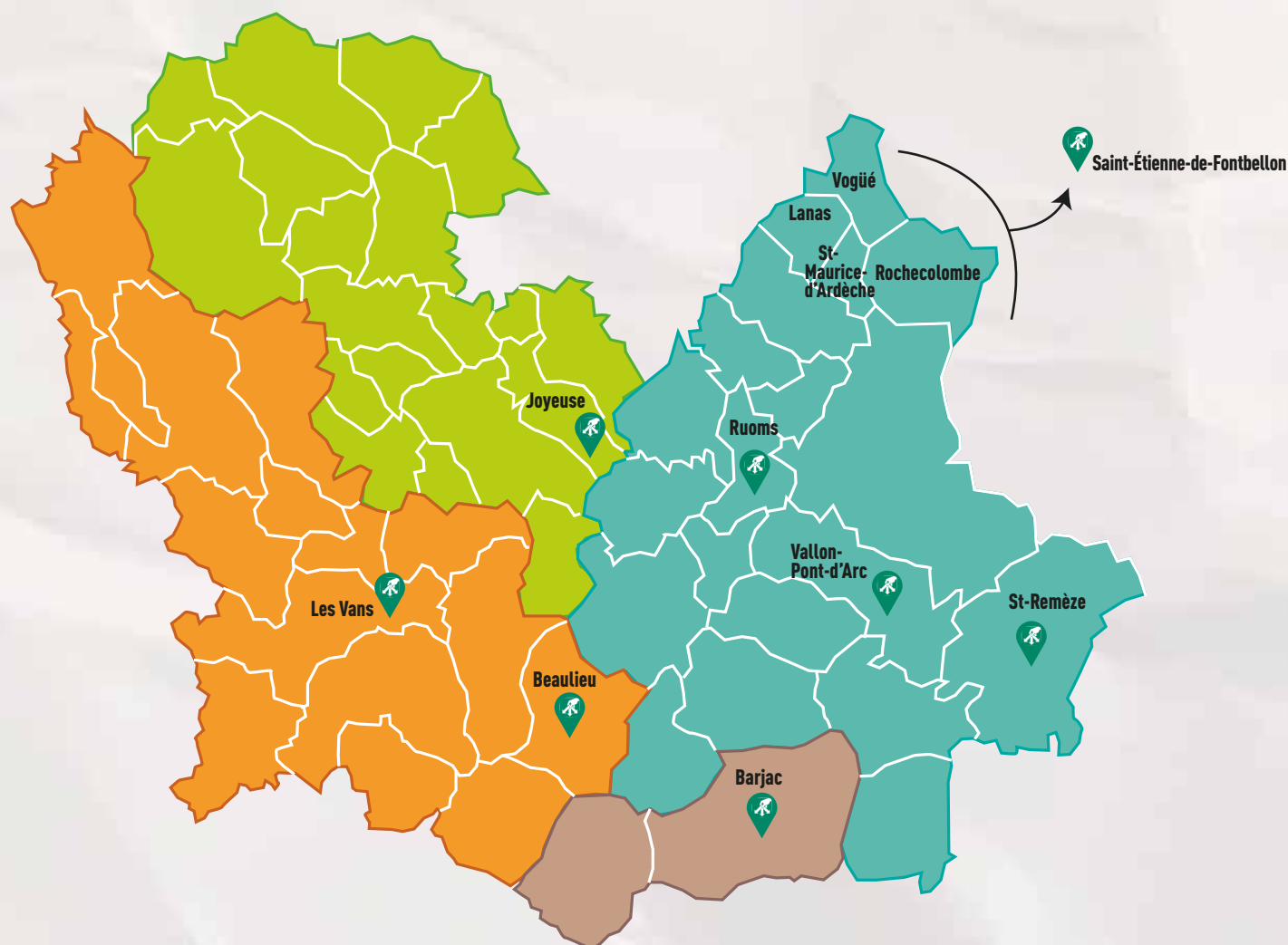
3. Les déchetteries

Sept déchetteries sont réparties sur le territoire du SICTOBA

- Beaulieu
- Joyeuse
- Ruoms
- Vallon-Pont-d'Arc
- Les Vans
- Barjac
- Saint-Remèze

Soit **une déchetterie pour 5 154 habitants**. C'est nettement plus que la moyenne nationale qui s'élève à une déchetterie pour 14 379 habitants (donnée SINOE 2021).

Pour les communes de Lanès, Rochecolombe, Saint-Maurice-d'Ardèche et Vogüé, une convention a été passée avec le SIDOMSA pour leur permettre l'accès à la déchetterie de Saint-Etienne-de-Fontbellon. Pour un service de traitement et de valorisation des déchets au plus proche des besoins des usagers, le SICTOBA a réhabilité cinq de ses déchetteries en 2015. En 2020, le syndicat a mis en place une régie pour la gestion des bas de quai de l'ensemble des déchetteries. **Désormais, les sept déchetteries font l'objet d'une gestion en régie pour le haut et le bas de quai.**



À noter que l'accès aux déchetteries est autorisé pour les habitants et professionnels résidant sur une des communes adhérentes au SICTOBA avec présentation d'un QR-Code d'accès. Les professionnels sont acceptés sous conditions fixées dans un règlement voté par le Comité Syndical.

a. Évolution des tonnages collectés en déchetteries de 2014 à 2024

Au total, 28 filières différentes de tri pour les déchets collectés en déchetteries.

Matériaux / Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Articles bricolage jardinage thermique					10,52	21,18	17,42	34,30	20,30	5,19	8,15
Amiante					10,52	21,18	17,42	34,30	20,30	11,62	14,86
Articles sports loisirs										19,94	33,7
Autres métaux	3,49	6,3	9,56	23,14	26,35	29,75	23,22	37,66	25,99	23,46	19,13
Batteries	15,12	16,14	16,61	15,51	15,16	16,72	17,76	17,99	16,41	15,78	17,05
Bois B	1361,36	1423,06	1447,67	1357,97	1461,24	1498,9	1248,68	1489,78	1403,2	1265,48	1454,2
Bois A							51,46	161,56	234,4	290,62	338,9
Cartons	600,51	537,64	622,47	663,48	805,42	760,18	778,64	996,38	911,53	886,7	1001,5
Cartouches d'encre									0,3	0,13	0,04
Déchets verts	1156	1340	1461	1594,52	2378	2959	3820	3973	4550	4550	4550
DEEE	419,1	386,71	507,25	446,24	420,08	431,09	457,64	566,13	558,87	552,23	514,36
ECO DDS		18,9	28,03	38,56	39,61	33,61	42,44	51,19	49,06	47,66	44,91
Hors ECO DDS	40,96	33,27	15,70	18,28	12,58	22,77	22,79	17,48	12,35	13,71	13,23
Eco Mobilier		106,66	259,20	585,26	726,15	878,78	814,20	1055,68	1015,84	1083,56	694,54
Encombrants	2105,50	1942,47	1902,04	1851,97	1900,27	1985	1561,05	2003,90	1942,10	1861,48	1753,48
Extincteurs hors filière									0,69	0,49	0,29
Ferrailles	512,24	519,66	610,32	675,60	659,5	750,6	670,94	725,54	705,16	644,87	263,92
Films plastiques		4,2	11	10,12	30,8	47,53	62,20	74,92	69,02	76,22	56,72
Gravats	1419,15	1534,49	1720,16	1694,41	2069,42	1905,41	1613,67	2465,2	2508,85	2464,63	2054,8
Huiles de vidange	12,98	12,98	17,33	18,94	20,18	19,27	13,03	26,68	18,54	17,64	18,27
Huiles de friture	2,58	4	3,92	6,67	7,1	6,55	6,35	8,17	5,73	6,86	5,52
Jouets										1,27	6,13
Lampes et néons	0,83	0,9	1,02	0,86	1,54	1,61	0,89	1,35	1,62	1,41	1,19
Piles	4,1	4,06	3,23	3,84	2,96	4,37	3,87	3,86	4,17	4,29	4,37
Pneumatiques (Aliapur et hors filière)	10,26	10,26	10,94	19,64	20,24	24,96	21,70	23,50	30,18	25,85	25,48
Polystyrène	6,19	16,18	14,66	16,21	17,8	23,24	20,59	17,2	17,25	17,05	12,93
Recyclerie		28,54	64,35	81	75	94,98	54,47	57,54	80,86	4,29	0
Radiographies									0,86	0,3	0,28
Textiles	62,27	150,16	171,6	181,44	236,1	143,99	109,20	149,56	137,20	140,26	174,92
Total général	7 743,2	8 099,1	8 900,2	9 305,9	10 936,0	11 659,7	11 432,2	13 958,6	14 320,5	14 033,0	13 388,5

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de recyclage	72,03%	75,12%	77,91%	79,24%	81,88%	82,13%	85,43%	84,75%	85,71%	86,07%	86,2%

Par rapport à 2023, on observe une diminution de 4,59% des tonnages reçus en déchetteries.

b. Tonnages des principaux matériaux collectés par déchetterie en 2024

	BARJAC	BEAULIEU	JOYEUSE	LES VANS	RUOMS	ST-REMÈZE	VALLON	CDC	TOTAL DÉCHETTERIES
ABJ-THE	0,171	0,316	1,897	2,166	1,506	0,254	1,84		8,15
AMIANTE				8,38	6,48				14,86
ASL	1,474	2,247	5,53	5,69	9,164	0,959	8,638		33,7
AUTRES MÉTAUX	2,733	2,733	2,733	2,733	2,733	2,733	2,733		19,13
BATTERIES	2,436	2,436	2,436	2,436	2,436	2,436	2,436		17,05
BOIS	140,86	92,6	290,56	297,72	290,42	51,26	290,78		1 454,2
BOIS A	28,84	30,6	56	72,78	65,06	18	67,62		338,9
CARTONS	47,6	75,84	97,3	115,260	99,86	16,96	123,64	425,04 *	1 001,5
CARTOUCHES D'ENCRE	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005		0,04
D3E	48,298	30,421	103,487	133,884	90,307	17,917	90,043		514,36
ECODDS	5,284	2,349	9,831	10,091	9,164	1,216	6,976		44,91
ECOMOBILIER	76,7	48,78	146,36	131,42	133,080	29,14	129,06		694,54
ENCOMBRANTS	184,3	113,42	378,84	383	300,22	67,82	326,06		1 753,48
EXTINCTEURS	0,041	0,041	0,041	0,041	0,041	0,041	0,041		0,29
FERRAILLE	54,04	41,04	101,8	127,66	107,42	28,84	103,12		263,92
GRAVATS	228,3	125,1	339,1	383,25	433,9	70,75	474,4		2 054,8
HORS ECODDS	2,509	0,494	2,902	2,92	1,686	0,328	2,389		13,23
HUILES DE VIDANGE	2,16	1,71	3,06	4,23	3,33	0,99	2,79		18,27
HUILES VÉGTALES	0,736		1,104	1,472	0,92	0,368	0,92		5,52
JOUETS	0,17	0,05	1,57	1,21	1,31	0,22	1,6		6,13
LAMPES	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17		1,19
PILES	0,84	,211	0,436	1,186	0,787	0,13	0,777		4,37
FILMS PLASTIQUE			10;16	11,36	26		9,2		56,72
PNEUS				13,944			11,532		25,48
PNEUS HORS FILIÈRE				2,83			2,83		5,66
POLYSTYRÈNE	1,847	1,847	1,847	1,847	1,847	1,847	1,847		12,93
RADIOGRAPHIES	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04		0,28
RÉEMPLOI									0
TEXTILES	24,988	24,988	24,988	24,988	24,988	24,988	24,988		174,92
TOTAL DÉCHETTERIES	854,542	597,258	1 582,197	1 742,713	1 612,874	487,412	1 686,475	425,04	8 838,51

	BARJAC	LES VANS	ROSIÈRES	RUOMS	ST-REMÈZE	VALLON	TOTAL DÉCHETS VERTS
DÉCHETS VERTS **	722	632	492	900	150	1 654	4 550

TOTAL GÉNÉRAL

13 388,51

* Les 425,04 tonnes provenant des CDC ne sont pas toutes traitées par le SICTOBA
 ** tonnages estimés

c. Les différentes filières de tri des déchets récupérés en déchetteries

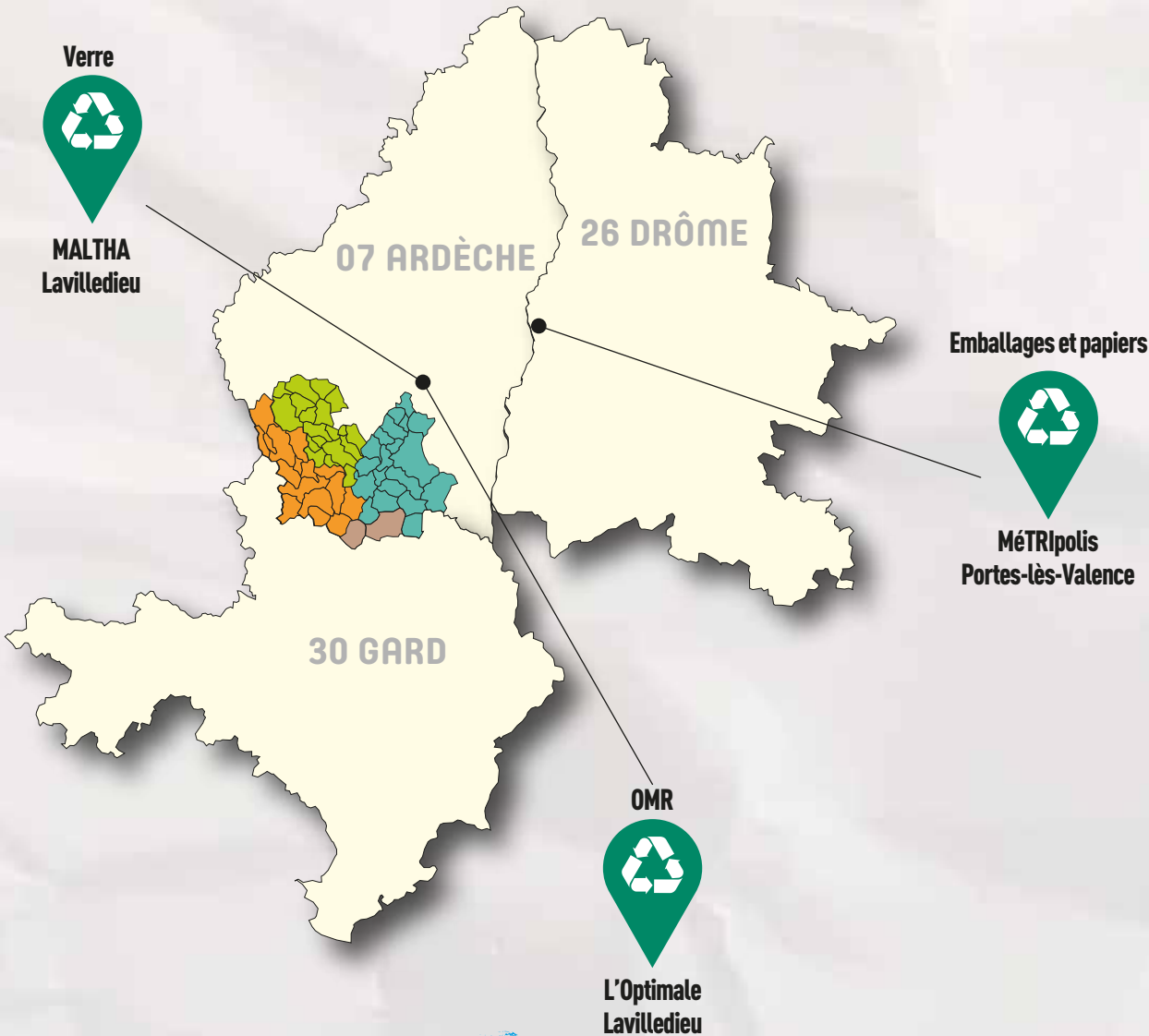
	SITES DE COLLECTE	FILIÈRES REP	COLLECTEURS	TRI	DEVENIR DES DÉCHETS
ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE THERMIQUE	Toutes les déchetteries	ECOLOGIC	TRIALP		Recyclage et valorisation énergétique
AMIANTE	Collecte ponctuelle		RED AUBENAS (07)		Enfouissement
ARTICLES DE SPORTS ET DE LOISIRS	Toutes les déchetteries	ECOLOGIC	TRIALP		Recyclage et valorisation énergétique
AUTRES MÉTAUX	Toutes les déchetteries		SICTOBA	RED AUBENAS (07)	Recyclage
BATTERIES	Toutes les déchetteries		SICTOBA	RED AUBENAS (07)	Traitement spécifique
BOIS B + MOBILIER	Toutes les déchetteries	ECOMAIISON	PLANCHER ENVIRONNEMENT (07)	PLANCHER ENVIRONNEMENT (07)	Recyclage et valorisation énergétique
BOIS A	Toutes les déchetteries		SICTOBA	PLANCHER ENVIRONNEMENT (07)	Valorisation énergétique
CARTONS	Toutes les déchetteries		SICTOBA	OZIL ENVIRONNEMENT (07)	Recyclage
CARTOUCHES D'ENCRE	Toutes les déchetteries		PRINTERREA		Recyclage et valorisation énergétique
DÉCHETS VERTS	Aires de dépôt des déchets verts (Barjac, Les Vans, Rosières, Ruoms, Saint-Remèze, Vallon-Pont-d'Arc)				Plateforme de compostage (Barjac) et broyat valorisé par les agriculteurs
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	Toutes les déchetteries	ECOSYSTEM	PLANCHER ENVIRONNEMENT (07)		Recyclage et valorisation énergétique
DÉCHETS CHIMIQUES	Toutes les déchetteries	ECODDS	AREC IZX - Barjac SPUR Environnement		Traitement spécifique
MULTI REP HORS BOIS (MOBILIER - ARTICLES DE DÉCORATION - COUVERTES ET OREILLERS - GROS JOUETS - ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDINAGE)	Toutes les déchetteries	ECO MAISON	PLANCHER ENVIRONNEMENT (07)		Recyclage et valorisation énergétique
ENCOMBRANTS	Toutes les déchetteries		SICTOBA	L'OPTIMALE (07)	Enfouissement
EXTINCTEURS	Toutes les déchetteries	ECOSYSTEM	PLANCHER ENVIRONNEMENT (07)		Traitement spécifique
FERRAILLES	Toutes les déchetteries		SICTOBA	RED AUBENAS (07)	Recyclage
GRAVATS	Toutes les déchetteries		SICTOBA	CARRIÈRE LA FOREZIENNE (07)	Recyclage
HUILES DE VIDANGE	Toutes les déchetteries		CHIMIREC SOCODELI		Traitement spécifique
HUILES VÉGÉTALES	Toutes les déchetteries		HUILETIC		Recyclage
PETITS JOUETS	Toutes les déchetteries	ECO MAISON	PAPREC		Recyclage
LAMPES	Toutes les déchetteries	ECOSYSTEM	PLANCHER ENVIRONNEMENT (07)		Traitement spécifique
PILES	Toutes les déchetteries	COREPILE	AREC IZX / CHIMIREC SOCODELI (pour Barjac)		Traitement spécifique
FILMS PLASTIQUE	Toutes les déchetteries		SICTOBA	OZIL ENVIRONNEMENT (07)	Recyclage
PNEUS	Déchetteries de Vallon-Pont-d'Arc et Les Vans	ALIAPUR	PLANCHER ENVIRONNEMENT (07)		Recyclage
POLYSTYRÈNE	Toutes les déchetteries		SICTOBA	VALORSOL (26)	Recyclage
RADIOGRAPHIES	Toutes les déchetteries		RHÔNE-ALPES ARGENT		Recyclage et réemploi
RÉEMPLOI	Déchetteries de Vallon-Pont-d'Arc, Les Vans et Ruoms		LES RECYCL'ARTS		Réemploi
TEXTILES	Toutes les déchetteries		PHILTEX AND RECYCLING (30)		Recyclage et réemploi

B. INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

1. Localisation des unités de traitement des déchets ménagers

	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
Verre	GUERIN Logistique (42) PLANCHER Lavilledieu (07)	MALTHA Lavilledieu (07)	BSN Labégude (07)	Fabrication de bouteilles en verre
Multimatériaux (emballages ménagers et papiers)	Communautés de Communes	Centre de tri METROPOLIS Portes-lès-Valence (26)	NORSKE SKOG (88)	Papier recyclé
			VEOLIA EPR	Acier : Objets en acier
				Aluminium : Objets en aluminium
				Briques alimentaires : Papier cadeau, papier toilette, essuie tout
			PAPREC	Cartonnettes : Carton ondulé
Compostage	5 452 foyers équipés / 81 sites de compostage de quartier / 80 gros producteurs	Compostage In situ		Compost

	Unité de traitement	Mode de traitement	Devenir
Déchets ultimes	L'Optimale à Lavilledieu	Valorisation par création de CSR et matières premières secondaires et enfouissement des refus	Production d'énergie (CSR) et recyclage (Matières premières secondaires)
Plate forme de compostage	Plate forme de compostage du SICTOBA Barjac (30)	Compostage In situ	Compost
Aire de dépôt des déchets verts	Vallon Pont d'Arc, Ruoms, Les Vans, Rosières, Saint-Remèze	Broyage	Valorisation matière locale
	Valgorge (gestion : Mairie)		



2. Le traitement des déchets ultimes

Au 1er octobre 2020, l'ISDND a été fermée et des tonnages sont dorénavant valorisés grâce à L'Optimale., ce qui permet de réduire de manière significative le tonnage enfoui.

Des 30 000 tonnes annuelles d'ordures ménagères résiduelles et d'encombrants collectées auprès des deux syndicats, 1 000 tonnes seront extraites à des fins de recyclage (cartons, métaux, plastiques...) et 12 000 tonnes seront produites sous forme de CSR à des fins de valorisation énergétique. Les 60% restants seront quant à eux enfouis en ISDND à Donzère.



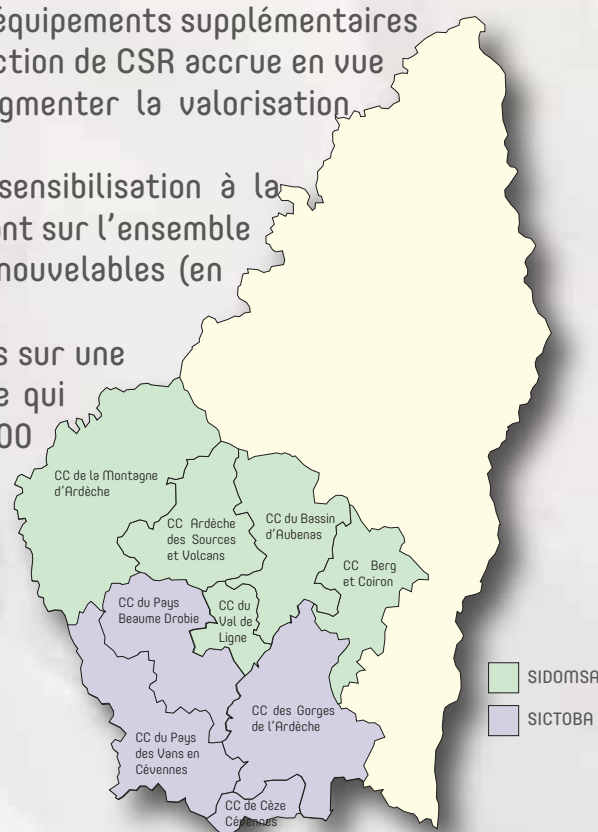
À noter que l'installation a été conçue de manière à ce que des équipements supplémentaires puissent être installés dans le futur pour permettre une production de CSR accrue en vue de limiter encore plus le recours à l'enfouissement et d'augmenter la valorisation énergétique.

L'ensemble du site a été pensé pour en faire un outil de sensibilisation à la protection de l'environnement avec un parcours de visite donnant sur l'ensemble du process, une salle pédagogique et un parc des énergies renouvelables (en cours de réalisation).

Le bâtiment est quant à lui équipé de panneaux photovoltaïques sur une surface de 2300 m² afin de produire de l'électricité verte, ce qui correspond à la consommation d'un village d'environ 500 habitants.

Véritable projet de territoire !

« L'Optimale » est un projet à l'échelle du territoire Sud Ardèche qui permet de trier et valoriser les déchets de 9 communautés de communes représentant 149 communes soit environ 100 000 habitants.



Évolution du tonnage d'ordures ménagères enfouies

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 ¹	2022 ²	2023 ³	2024 ⁴
Tonnage	12005	12005	11944	11922	12150	24352	20446	7796	6098	6045	4604

* Dont 13 736 tonnes issues du SIDOMSA ** Dont 11 143 tonnes issues du SIDOMSA

1. +1 084 tonnes de valorisation énergétique (CSR) (Total OMR produites en 2021 : 8 881t)

2. +2 922 tonnes de valorisation énergétique (CSR) (Total OMR produites en 2022 : 9 294t)

3. +2 688 tonnes de valorisation énergétique (CSR) + 139 tonnes de métaux (Total OMR produites en 2023 : 8 872t)

4. +4 129 tonnes de valorisation énergétique (CSR) + 274 tonnes de métaux et divers (Total OMR produites en 2024 : 9 007t)

3. Gestion des déchets verts

Le comité syndical du 29 mai 2013 a validé le scénario « prévention et compostage de proximité ». Ce scénario est basé sur la réduction des déchets verts à la source et l'utilisation du broyat comme amendement ou structurant.

Cette gestion des déchets verts a été mise en lien avec l'opération de généralisation du compostage par la mise en place de filière locale de valorisation de broyats. Il a pour objectif de répondre à un enjeu de santé publique en limitant la pratique de brûlage des déchets verts et à un enjeu agronomique par le retour de la matière organique dans les sols.

Ce scénario s'appuie sur l'existant et la mise en place d'actions nouvelles.

a. La plateforme de compostage de Barjac

La plateforme de compostage des déchets verts créée en 2001 est située sur la commune de Barjac. Elle est constituée d'une aire de 2 300 m² d'enrobé étanche et a été dimensionnée pour une capacité théorique de 700 tonnes par an de déchets à composter. Elle traite actuellement les déchets verts des communes environnantes, cela représentait 722 tonnes en 2024 (donnée estimée). À partir des déchets récupérés, l'objectif est la production d'un compost de qualité.

Des analyses sont régulièrement effectuées pour vérifier la conformité du compost par rapport aux normes en vigueur. Le compost produit sur l'aire est proposé à la vente aux usagers aux tarifs de 2€ les 50 litres (+0.70€ le sac) de compost ou 23€ le m³.

Filière technique de la plateforme de compostage



Criblage du compost sur la plateforme de Barjac

b. Les aires de dépôt des déchets verts

Le SICTOBA dispose de 5 aires de dépôt des déchets verts (Rosières, Les Vans, Ruoms, Vallon-Pont-d'Arc et Saint-Remèze) réparties sur le territoire. Elles permettent d'accueillir les déchets verts des usagers dans les meilleures conditions.

Le SICTOBA assure le contrôle et la qualité des apports et fait procéder à plusieurs campagnes de broyage durant l'année.

Une convention de partenariat a été passée entre le SICTOBA et les agriculteurs locaux qui récupèrent ce broyat pour amender leurs terres.

Il est important de noter que des travaux sont prévus en 2025 pour la reconstruction d'une aire de dépôt des déchets verts sur la commune de Ruoms pour un meilleur accueil des usagers et répondant à l'ensemble des normes en vigueur.

Les aires de dépôts des déchets verts et la plateforme de compostage de Barjac ont accueilli 4 550 tonnes au total (tonnage estimé) qui ont été valorisées.



Aire de dépôt des déchets verts de Rosières

La placette de dépôt des déchets verts de Valgorge

La placette implantée sur la commune de Valgorge a pour objet de permettre aux habitants de la commune elle-même et des communes limitrophes (Beaumont, Loubaresse, Laboule et Rocles) d'évacuer leurs végétaux dans de bonnes conditions.

4. La généralisation du compostage

Depuis 2009, le SICTOBA a adopté une politique de généralisation du compostage sur l'ensemble du territoire. Le développement de cette pratique a pour finalité d'atteindre les objectifs de recyclage fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux et de réduire les quantités d'ordures ménagères. Cette opération s'appuie sur un développement au niveau du territoire.

Depuis 2010, nous recensons :

- 5 452 composteurs individuels distribués,
- 81 aires de compostage de quartier, en pied d'immeuble ou en établissement
- 80 gros producteurs (campings, restaurants...) équipés en composteurs,
- la mise en place d'un réseau de guides composteurs.

L'estimation du tonnage dévié est de l'ordre de 1 278 tonnes/an.

Détails du calcul :

Compostage individuel (175 kg/foyer/an) : 910 tonnes.

Compostage de quartier (84 kg/foyer/an) : 118 tonnes.

Compostage des gros producteurs : 250 tonnes.

81

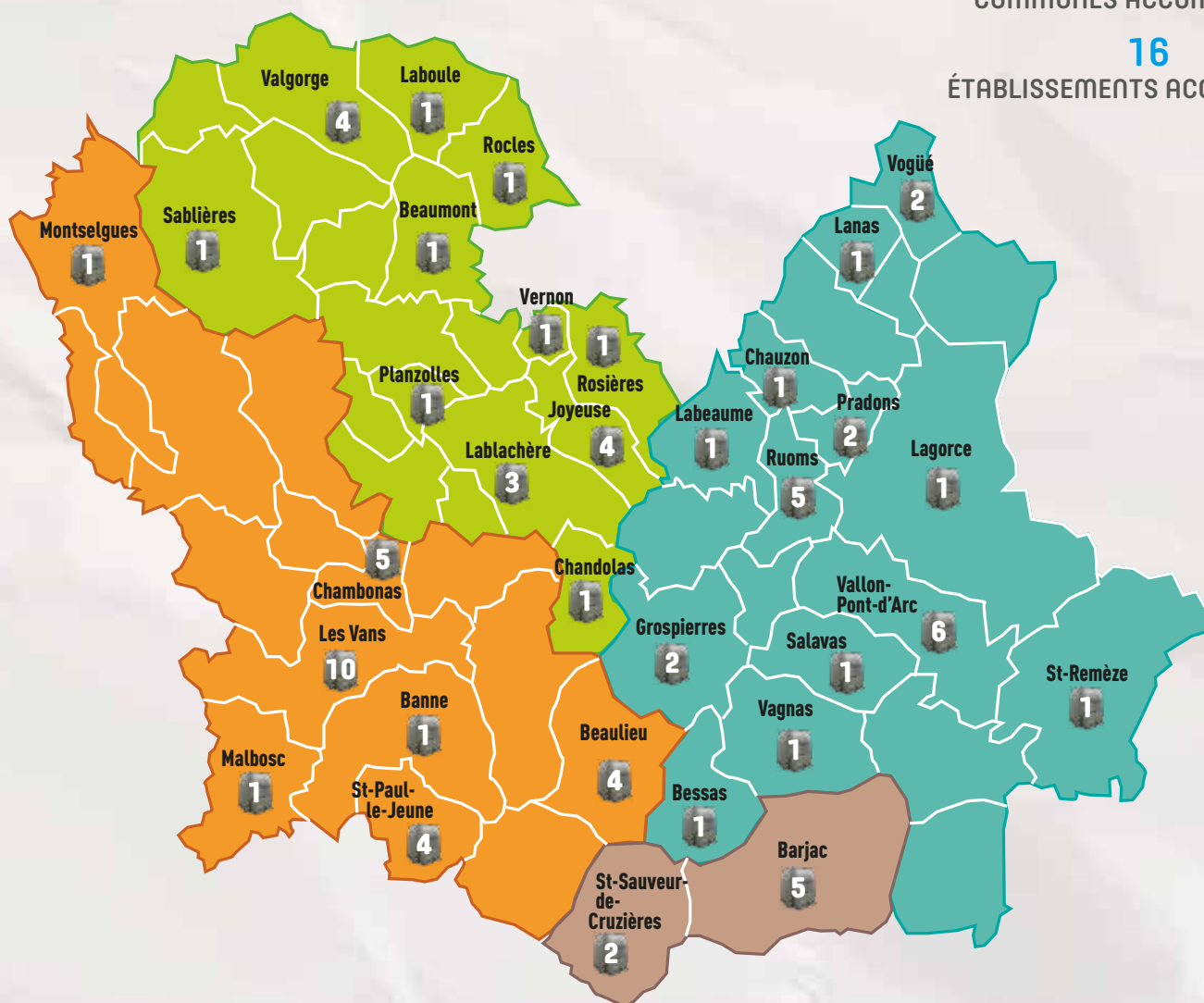
AIRES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ
au 31/12/2024

27

COMMUNES ACCOMPAGNÉES

16

ÉTABLISSEMENTS ACCOMPAGNÉS



5. La prévention : Le PLPDMA 2021-2025

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Auvergne Rhône-Alpes (PRPGD) adopté le 19 décembre 2019 prévoit la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) à l'échelle de chaque collectivité exerçant la compétence déchets. Ce programme rendu obligatoire par la loi est composé d'un ensemble d'actions de prévention (réduction du gaspillage alimentaire, promotion de l'eau du robinet, promotion des couches lavables, achats éco-responsables...) avec des objectifs de diminution des déchets fixés dans le PRPGD pour 2025 et 2031.

Le SICTOBA porte depuis 2010 des programmes de réduction des déchets (PLP de 2010 à 2015 et CODEC de 2017 à 2019) et a proposé à ses adhérents de porter le nouveau PLPDMA avec la création d'un Comité de pilotage constitué des représentants de chacune des Communautés de communes sur la base de 4 élus au maximum par CDC plus 1 à 2 techniciens maximum par CDC. Le programme d'actions est issu d'un travail mené au sein du Comité de Pilotage du PLPDMA, représentant les collectivités en charge de la gestion des déchets du territoire (SICTOBA et communautés de communes). Ce programme d'actions peut, au fil des années, être ajusté en fonction des demandes et des opportunités du territoire.

Les actions présentées dans ce premier programme sont généralisées ou localisées sur le territoire en fonction des spécificités des communautés de communes. Les principales actions inscrites au programme sont les suivantes :

- Réduction du papier (Oui Pub),
- Réutilisation (couches lavables, contenants réutilisables, valorisation du broyat).
- Réemploi (ressourceries, consigne du verre).
- Réduction des biodéchets (gaspillage alimentaire, compostage, collecte des biodéchets auprès des professionnels).
- Eco-exemplarité (charte des bonnes pratiques, manifestations éco-responsables).
- Sensibilisation (animations scolaires, tourisme durable).

Le compostage, pilier du PLPDMA en cours

En 2024, le SICTOBA a engagé un nouveau programme dans le cadre de la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets et le déploiement du compostage de proximité (compostage individuel, de quartier et compostage autonome en établissements), conformément au cadre réglementaire et aux objectifs du programme local de prévention. L'action s'est centrée sur l'accompagnement des communes et établissements, la montée en compétences des acteurs et la sensibilisation des usagers.

Au total, 7 sessions de formation ont été organisées (98 participants), complétées par 28 actions de sensibilisation touchant près de 407 personnes. Sur le volet opérationnel, 11 sites de compostage partagé, 3 établissements ont été accompagnés, en complément de la fourniture de 252 composteurs individuels.

La collectivité poursuivra en 2025 le renforcement de ce dispositif et l'accompagnement des initiatives locales en faveur du compostage et de la gestion de proximité de la matière organique.

6. Mesures pour la santé et l'environnement

Les derniers travaux de réhabilitation de l'ISDND (alvéole 1 du casier 5) sont achevés et le site est entré dans la phase de post-exploitation.

Durant cette période, le syndicat continue à assurer le traitement des lixiviats et des biogaz. Les différents contrôles environnementaux sur la qualité des eaux (eaux pluviales, eaux traitées...) sont également maintenus.

L'ensemble des dispositions sont listées dans un arrêté préfectoral.



Vue sur le casier 5 réhabilité et le parc photovoltaïque

Une grande partie des casiers réhabilités est depuis 2022 équipée de panneaux photovoltaïques. Ce champ solaire produit l'équivalent de la consommation en électricité de **1 149** foyers.

La toiture du quai de transfert présent sur le site de l'ISDND a été équipée, dès sa création en 2019, d'une toiture photovoltaïque produisant l'équivalent de la consommation électrique de **17** foyers.

C. SCHÉMA DE SYNTHÈSE

Le schéma suivant donne une vision globale de l'organisation du traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective, hors déchetteries, sur le territoire du SICTOBA.



II. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

	Régie syndicale	Marché de prestation de service	Délégation de service public
Post-exploitation de l'ISDND et de la station de traitement des lixiviats	Personnel du SICTOBA	-	
Transfert des OMR et du flux multimatériaux	Personnel et camions du SICTOBA		
L'Optimale (traitement des OMR et encombrants)			SUEZ
MeTRIpolis (tri du flux multimatériaux)			VEOLIA
Plateforme de compostage de Barjac	Personnel du SICTOBA	-	
Aires de dépôt des déchets verts de Vallon-Pont-d'Arc, Ruoms, Les Vans, Rosières et Saint-Remèze	Gardiennage SICTOBA	Broyage : Alliance Environnement	
Collecte du verre	-	GUERIN Logistique PLANCHER ENVIRONNEMENT (Secteur montagne)	
Déchetterie des Vans	Gestion par le SICTOBA du haut et bas de quai	-	
Déchetterie de Barjac		-	
Déchetterie de Beaulieu		-	
Déchetterie de Ruoms		-	
Déchetterie de Vallon-Pont-d'Arc		-	
Déchetterie de Joyeuse		-	
Déchetterie de St-Remèze		-	



Toutes les déchetteries du SICTOBA sont gérées en régie directe



Réunion de fin d'année du
avec le Président du
syndicat, la direction et
les différents services,
décembre 2024



Formation des agents au
compostage avec le
collectif Pétale07,
septembre 2024



La salle pédagogique de
MéTRIpolis lors d'une
visite effectuée en avril
2024 avec des élus et des
habitants du territoire.

B. LES DÉPENSES ET LEUR FINANCEMENT

1. Le financement des services

a. Les modalités de financement

Le SICTOBA étant un syndicat mixte sans fiscalité propre, chaque communauté de communes adhérente paye sa quote-part sous forme de participation, au prorata du service rendu selon un mode de calcul voté chaque année en Assemblée Syndicale.

Les autres recettes permettant de financer le service sont liées à la revente des matériaux issus des différentes collectes sélectives et à la passation de contrats avec les éco-organismes (CITEO par exemple) dans le cadre de Responsabilités Élargies des Producteurs (REP); celles-ci ne permettant pas d'équilibrer le service.

b. Prestations rémunérées à des entreprises

Nature prestation	Nom de l'entreprise	Durée du contrat	Échéance	Montant annuel de prestation en € TTC
Traitement et recyclage des cartons de déchetteries	Ozil Environnement	2 ans	31/01/2025	14 882,91
Traitement et recyclage du bois A de déchetteries	Plancher Environnement	2 ans	31/12/2025	12 332,88
Traitement et recyclage du bois B de déchetteries	SUEZ (L'Optimale)	20 ans	19/03/2028	43 647,99
Traitement des gravats	LAURANS	1 an	31/12/2024	9 884,93
Traitement des OMR	SUEZ (L'Optimale)	20 ans	19/03/2028	1 457 831,58
Traitement des encombrants	SUEZ (L'Optimale)	20 ans	19/03/2028	336 594,45
Tri des multimatériaux	VEOLIA (Métropolis)	7 ans et demi	30/06/2028	372 705,24
Collecte et traitement du verre	GUERIN Logistique	3 ans	31/12/2026	150 433,90
	Plancher Environnement	3 ans	31/12/2026	40 372,30
Prestation broyage des déchets verts	Alliance Environnement	4 ans	24/05/2026	51 300,37
Traitement des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	TRÉDI	4 ans	31/12/2024	39 674,93
Assistance à l'exploitation de la station de traitement de lixiviats	OVIVE	4 ans	01/05/2026	18 638,40
Traitement de l'amiante (campagne 2 jours déchetteries Ruoms/Les Vans)	RED	1 an	31/12/2024	6 075,74
Solutions numériques pour le contrôle d'accès en déchetteries	UGAP (SYMETRI)	4 ans	03/03/2027	16 431,22
Contrat entretien machines	SASACL	1 an	31/12/2024	87 764,67
Traitement du polystyrène	VALORSOL	1 an	31/12/2024	5 792,86

c. Principaux marchés passés en 2024



MARCHÉS DE PRESTATIONS DE SERVICES

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE (APPEL D'OFFRES OUVERT) « MARCHE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DMS ISSUS DES DECHETTERIES »

Montant maximum du marché (durée 5 ans) : 253 907 €HT

Attributaire : TREDI – 38556 SAINT MAURICE L'EXIL

Date d'effet : 1er janvier 2025



MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Néant



MARCHÉS DE FOURNITURES

Néant



MARCHÉS DE TRAVAUX

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE « TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE DEPOT DES DECHETS VERTS SUR LA COMMUNE DE RUOMS »

Montant du marché : 283 126,90 €HT

Attributaire : SAS SATP – 07200 AUBENAS

Date d'effet : Décembre 2024



L'aire de dépôt des déchets verts de Ruoms après les travaux

2. Budgets et coûts du service

a. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Le SICTOBA assure sa mission de service public grâce à 4 budgets :

Budget général

Dédié aux prestations de transfert et traitement des déchets ultimes, à la prévention et à la gestion des déchets verts.

- Fonctionnement : 4 968 169€
- Investissement : 946 894€

Budget annexe collecte sélective

Dédié à l'ensemble de la gestion et de la collecte sélective (collecte du verre, transfert et tri des emballages ménagers et papiers).

- Fonctionnement : 1 498 788€
- Investissement : 312 798€

Budget annexe déchetteries

Dédié à l'ensemble de la gestion du réseau des 7 déchetteries du SICTOBA.

- Fonctionnement : 2 841 776€
- Investissement : 1 300 897€

Budget annexe toiture photovoltaïque

Dédié à la gestion des panneaux photovoltaïques situés sur le toit du quai de transfert (budget créé en 2020).

- Fonctionnement : 10 981€
- Investissement : 6 566€

Les contributions versées par les communautés de communes adhérentes permettent d'équilibrer ces trois budgets selon la répartition suivante :

Communauté de communes	Budget général	Budget annexe Collecte Sélective	Budget annexe Déchetteries	Total participations
CDC Beaume Drobie	631 640,57 €	0,00 €	257 633,96 €	889 274,53 €
CDC Pays des Vans en Cévennes	679 643,21 €	0,00 €	269 289,11 €	948 932,32 €
CDC Gorges de l'Ardèche	1 346 254,50 €	0,00 €	623 619,31 €	1 969 873,8 €
CDC Cèze Cévennes	190 482,72 €	0,00 €	59 565,62 €	250 048,3 €
Total	2 848 021 €	0 €	1 210 108 €	4 058 129 €

	2021	2022	2023	2024
Participations totales versées au SICTOBA	3 422 980 €	3 422 980 €	3 766 108 €	4 058 129 €
Evolution en %	-	0,0%	10,0%	7,8%

b. Le coût aidé

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité, il est donné en euros TTC :

- par tonne
- à l'habitant : sur les bases de la population légale 2024, soit 36 287 habitants.

Tableau de synthèse
des coûts aidés du service public
d'élimination des déchets en 2024

		Tonnages	Coûts en € TTC/tonne	Coûts en € TTC/hab. Population INSEE 36 287 hab. (36 077 hab. en 2023)
Traitement des ordures ménagères résiduelles	2024	9 007	199 €	49 €
	2023	8 872	218 €	54 €
Déchets verts : broyage et compostage	2024	4 424	70 €	8,6 €
	2023	4 423	55 €	6,7 €
Collecte verre	2024	2 527	54 €	3,8 €
	2023	2 895	41 €	3,3 €
Tri des flux multimatériaux	2024	2 766	-25 €	-1,9 €
	2023	2 795	-16 €	-1,2 €
Déchetteries et collecte des encombrants (hors gravats)	2024	6 168	209 €	36 €
	2023	6 495	239 €	43 €
Gestion du passif (ISDND)	2024			8,5 €
	2023			8,7 €
Cartons*	2024	97	78 €	0,4 €
	2023	85	108 €	0,5 €
Totaux	2024	24 892	149 €	104 €
	2023	25 480	161 €	114 €

* ne concerne que 20731 habitants

ÉVOLUTION DES COÛTS ENTRE 2023 ET 2024

Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :

Le prix de traitement à la tonne des OMR réglé au délégataire a augmenté entre 2023 et 2024 (augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes légiférée jusqu'en 2025 et révision annuelle des prix).

Il est important de noter que le syndicat a encaissé en 2024 des pénalités de la part du délégataire au titre des performances de l'année 2023. Ces recettes ont eu pour impact de diminuer le coût du traitement en 2024 par rapport à 2023.

Verre :

Les tonnages 2024 sont inférieurs à 2023 (-368 tonnes) du fait de l'arrêt de la collecte du verre dans les établissements touristiques qui ne rentrent plus dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la totalité de leurs déchets.

Le coût aidé à la tonne augmente par rapport à 2023 du fait de l'augmentation des tarifs du nouveau marché de collecte du verre effectif au 1er janvier 2024.

Tri du flux multimatériaux :

Les tonnages 2024 sont très légèrement inférieurs à 2023. Le coût aidé à la tonne a de nouveau diminué du fait du maintien d'un niveau des soutiens élevé de l'éco-organisme CITEO et de tarifs de rachat de matériaux en légère augmentation par rapport à 2023.

Les déchetteries :

Les tonnages 2024 ont diminué par rapport à 2023 sur la plupart des flux (-4,59% soit 644 tonnes).

Cette diminution est probablement liée à la mise en place d'un contrôle d'accès obligatoire sur les déchetteries.

Le coût aidé à la tonne a diminué du fait de l'impact de la REP PMCB (notamment sur le bois et les encombrants) et des recettes supérieures aux prévisions sur la revente des matériaux.

Les déchets verts :

Les aires de dépôt de déchets verts ne disposant pas de pont-bascule, une estimation des tonnages est réalisée chaque année.

Depuis 3 ans, ce tonnage est évalué à 4550 tonnes pour l'ensemble des sites.

En 2024, l'augmentation du nombre de journées de broyage par rapport à 2023 a entraîné une augmentation des coûts. Le tonnage effectivement broyé en 2024 a donc été supérieur à celui de 2023.

Les cartons :

Avec le développement des collectes de cartons par les Communautés de communes, il a été décidé de sortir ce flux des déchetteries.

BILAN GLOBAL

Du point de vue des tonnages on note une baisse globale (-2,88% soit 800 tonnes) quelle que soit la catégorie de déchets à l'exception des OMR qui augmentent légèrement (+1,5% par rapport à 2023).

Malgré l'augmentation des prix de traitement (augmentation du prix de l'énergie et des fournitures, augmentation de la TGAP et révisions des prix des marchés) on note une diminution du coût de traitement à la tonne sur les deux principaux flux (OMR et déchetteries).

Cela est la conséquence d'une augmentation des recettes sur les rachats des matériaux ainsi que le maintien d'un niveau de soutien élevé mais également de l'encaissement de pénalités.

c. Le financement du service

Les contributions versées au SICTOBA par les communautés de communes adhérentes permettent de financer l'ensemble des services effectués par le syndicat. Elles se sont élevées à 4 058 129 € en 2024. Le SICTOBA a pour compétence le traitement des déchets ménagers produits sur son territoire. À ce titre, il est en charge :

- **De la post-exploitation de l'ISDND** (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) située à cheval sur les communes de Grospierres et Beaulieu ;
- **De la gestion d'un quai de transfert** situé sur la commune de Beaulieu qui permet d'assurer en régie le transfert des ordures ménagères résiduelles et du flux multimatériaux vers les différents exutoires de traitement ;
- **Du traitement des ordures ménagères résiduelles au sein de « l'Optimale »**, installation située sur la commune de Lavilledieu, dont la gestion a été confiée au groupe SUEZ RV CENTRE EST dans le cadre d'une délégation de service public, au profit du groupement d'autorités concédantes constitué par les syndicats de traitement SICTOBA et SIDOMSA ;
- **Du tri du flux multimatériaux au sein du centre de tri « MéTRIPolis »**, installation située sur la commune de Portes-Lès-Valence, dont la gestion a été confiée au groupe VEOLIA dans le cadre d'une délégation de service public, au profit du groupement d'autorités concédantes constitué par les syndicats de traitement SICTOBA, SYPP et SYTRAD ;
- **De la gestion des déchets encombrants** par le biais d'un réseau composé de 7 déchetteries (Beaulieu, Barjac, Joyeuse, Les Vans, Ruoms, Saint-Remèze et Vallon-Pont-d'Arc) ainsi qu'au financement de l'accès à la déchetterie de Saint-Etienne de Fontbellon pour les habitants des communes de Lanès, Rochecolombe, Saint-Maurice d'Ardèche et Vogüe ;
- **De la gestion des hauts et des bas de quais des déchetteries** qui est assurée en régie par le syndicat qui dispose à ce titre de deux camions ampliroll, d'une remorque, d'un rouleau compacteur et d'un parc constitué d'une soixantaine de bennes ;
- **De la gestion des déchets verts** avec l'exploitation d'une plateforme de compostage et d'aires de dépôt ;
- **Du portage technique et financier du PLPDMA** pour le compte des communautés de communes adhérentes ;
- **De la mise en place du compostage individuel et du compostage partagé ;**
- **De la gestion de nombreux contrats de REP** (CITEO, ECOMAISON, ...) ;
- **De la communication sur le tri, le compostage et la prévention.**

Le SICTOBA est missionné par les E.P.C.I adhérents pour la collecte sélective :

- **du verre et des textiles.**

Chaque CDC détermine ensuite le mode de financement qu'elle a adopté pour l'ensemble du service rendu (collecte et traitement).

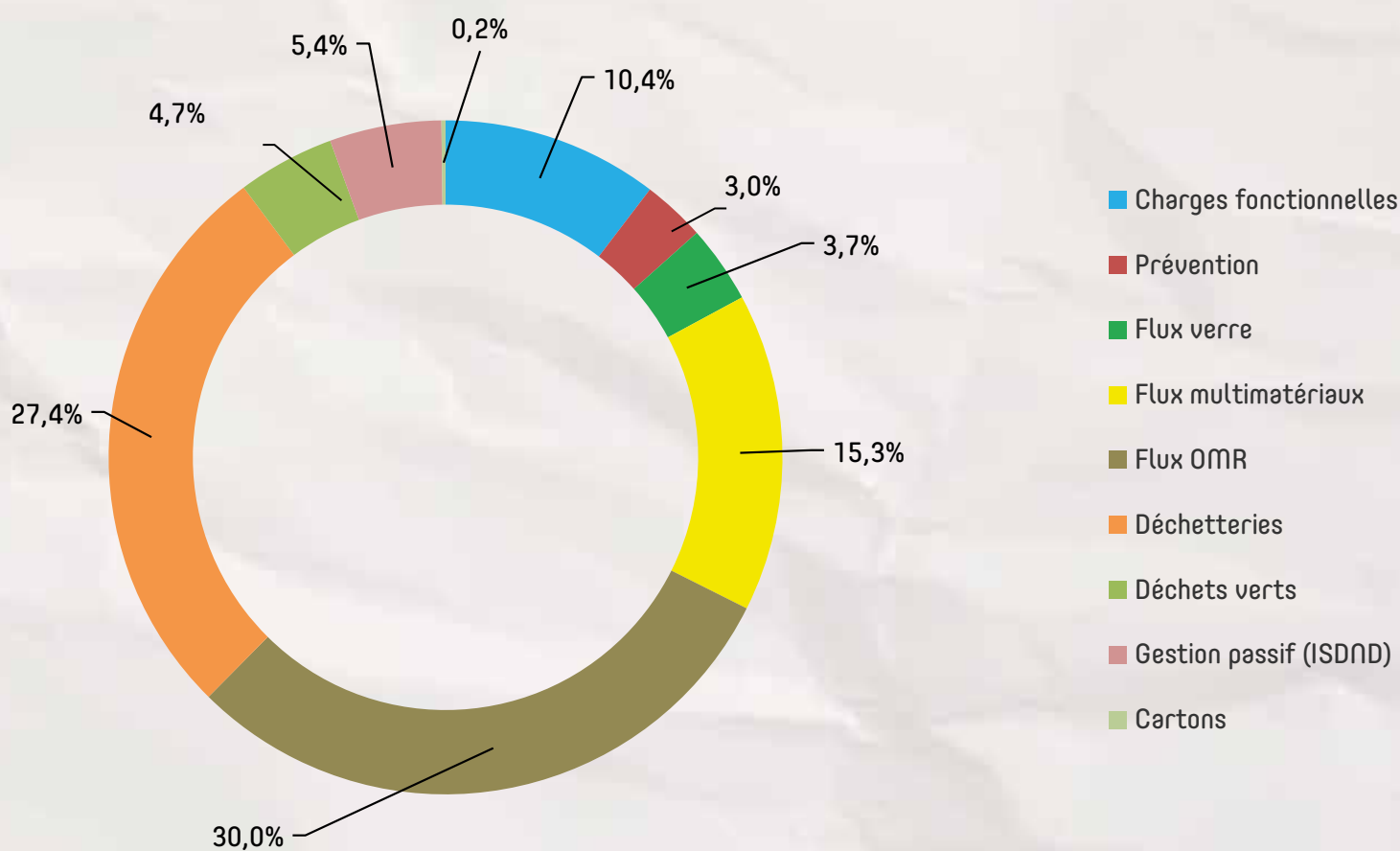
	Mode de financement de la collecte et du traitement des déchets
CDC du Pays Beaume Drobie	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
CDC du Pays des Vans en Cévennes	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et redevance spéciale
CDC des Gorges de l'Ardèche	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et redevance spéciale
CDC de Cèze Cévennes	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et redevance spéciale

3. Structure des coûts

a. Nature des charges

Postes des Charges (charges d'amortissement comprises)	En euros	%
Charges fonctionnelles (structure + communication)	556 479 €	10,4%
Prévention	161 898 €	3,0%
Flux verre	200 107 €	3,7%
Flux multimatériaux	819 114 €	15,3%
Flux OMR	1 609 747 €	30,0%
Déchetteries	1 467 240 €	27,4%
Déchets verts	250 043 €	4,7%
Gestion passif (ISDND)	287 842 €	5,4%
Cartons	10 456 €	0,2%
Total	5 362 926 €	100%

Postes des charges

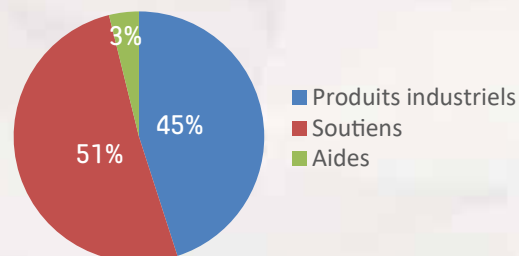


En 2024, le poste de charges le plus élevé couvre le flux OMR suivi de près par la gestion des déchetteries.

b. Nature des produits

Sans la contribution des collectivités

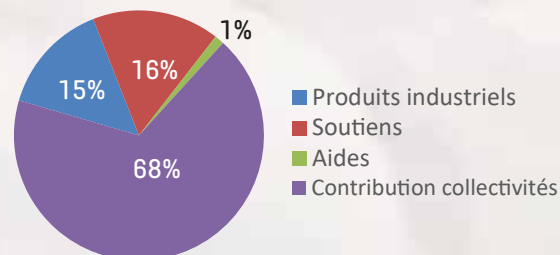
	En euros HT	%
Produits industriels	868 915 €	45%
Vente de produits et d'énergie	518 004 €	27%
Prestation à des tiers	25 300 €	1%
Autres produits	325 611 €	16,9%
Soutiens	986 571 €	51%
Aides, dont :	74 300 €	4%
Reprise des subventions d'investissement ("amortissement")	61 156 €	3%
Subventions de fonctionnement	13 145 €	0,7%
Aides	0 €	0%



Par rapport à 2023, les produits industriels ont fortement augmenté (868 915 €HT en 2024 contre 540 593 €HT en 2023) du fait des prix de rachat des matériaux à la hausse et de l'encaissement de pénalités pour l'Optimale au titre des performances de l'année 2023.

Avec la contribution des collectivités

	En euros HT	%
Produits industriels	868 915 €	15%
Vente de produits et d'énergie	518 004 €	9%
Prestation à des tiers	25 300 €	0%
Autres produits	325 611 €	5%
Soutiens	986 571 €	16%
Aides, dont :	74 300 €	1%
Reprise des subventions d'investissement ("amortissement")	61 156 €	1%
Subventions de fonctionnement	13 145 €	0,2%
Aides	0 €	0%
Contribution collectivités	4 058 129 €	68%



Les contributions des collectivités adhérentes ont représenté 68% des produits du syndicat en 2024 (69% en 2023).



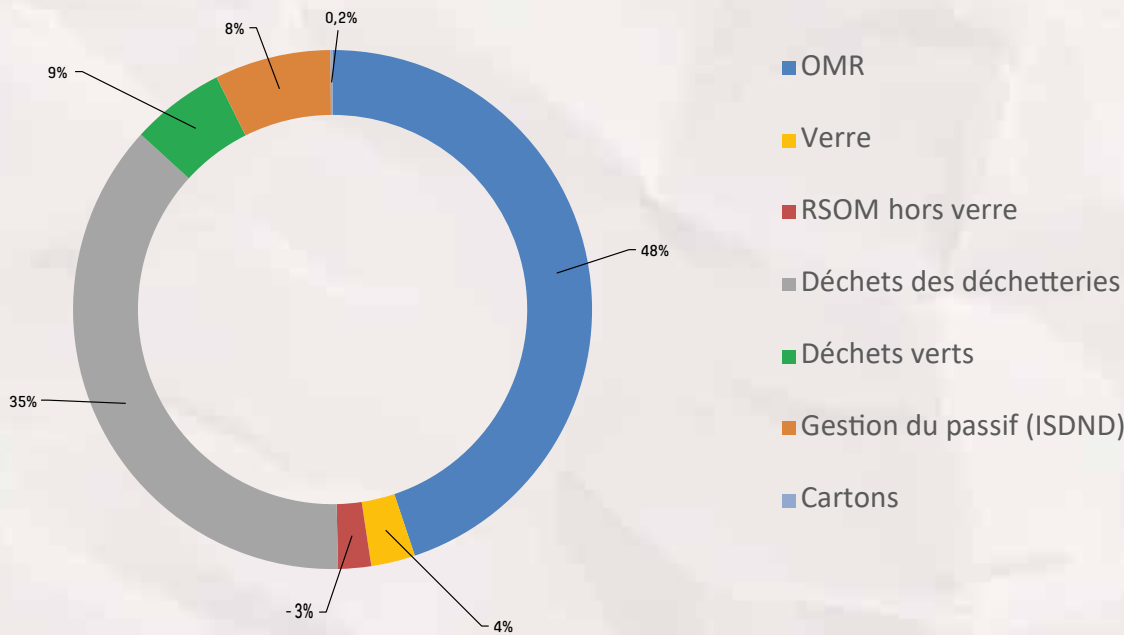
4. Coût des différents flux de déchets

a. Part relative des flux dans le coût

Coût aidé en euro arrondi HT

OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Gestion du passif (ISDND)	Cartons	Total
1 634 954	125 856	-111 677	1 205 814	297 182	274 376	6 635	3 433 140
48%	4%	-3%	35%	9%	8%	0,2%	100%

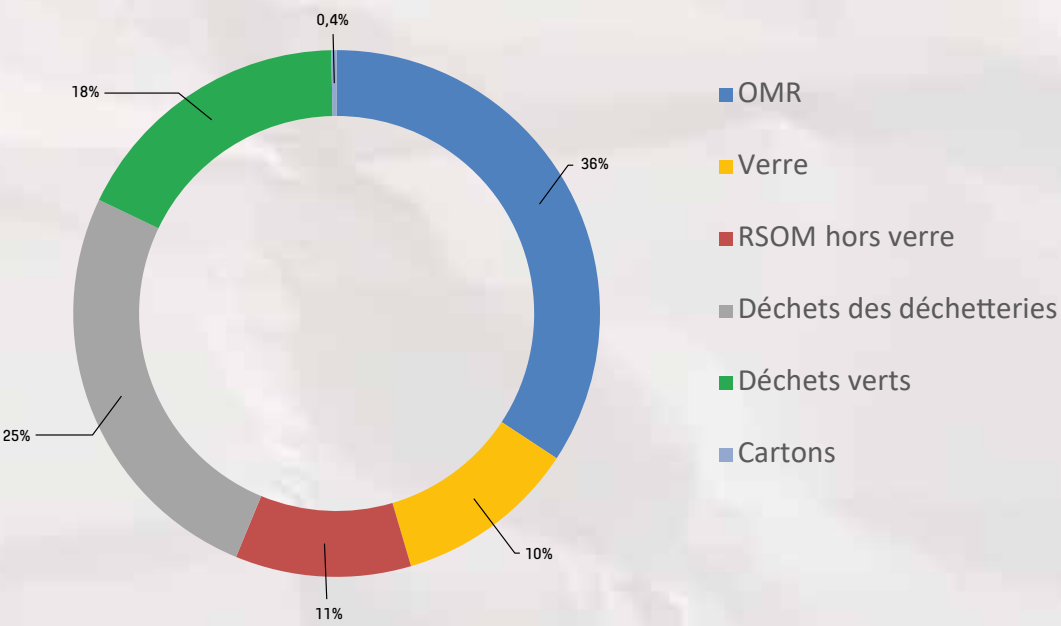
Part relative du coût aidé par flux de déchets



	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Cartons*	Tous flux
Tonnage 2024	9 007	2 527	2 766	6 359	4 550	97	25 306
Part de chaque flux en %	36%	10%	11%	25%	18%	0,4%	100%
Quantité collectée en kg/hab (36 077 hab. - Source INSEE)	248	70	76	170	122	5	

* ne concerne que 20 731 habitants

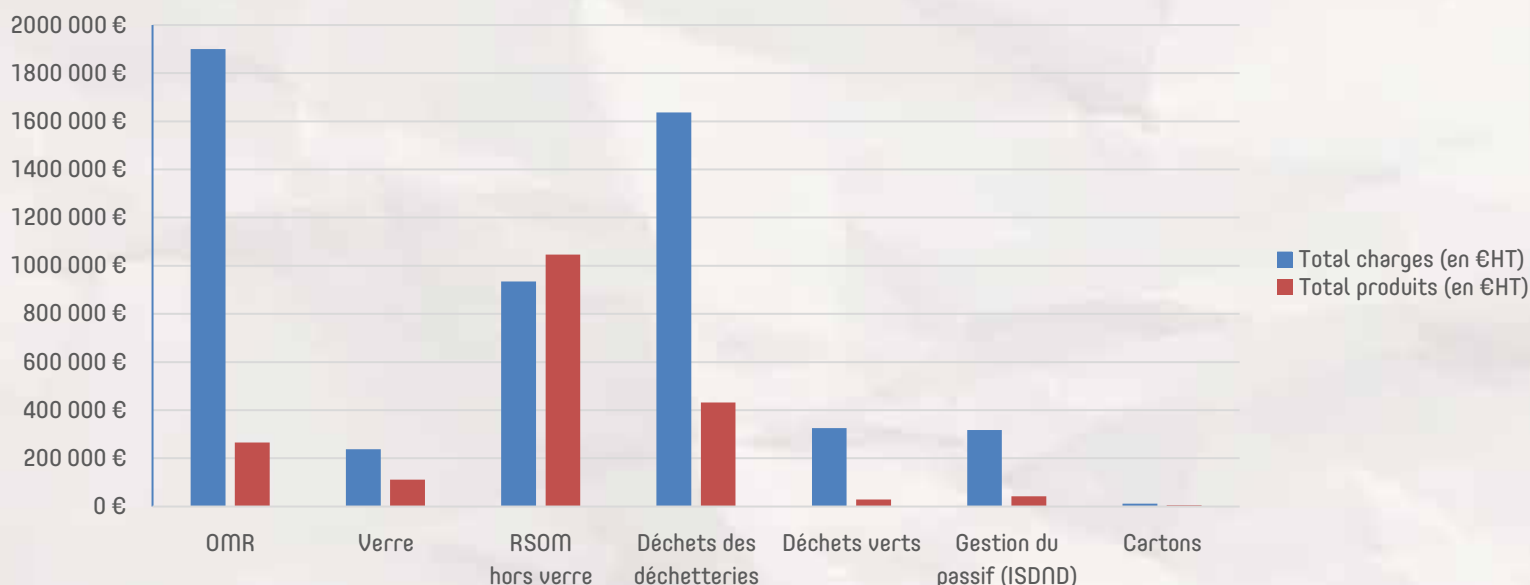
Répartition des tonnages



b. Couverture des charges par les produits par flux

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Gestion du passif (ISDND)	Cartons	Total
Total charges (€ HT)	1 900 497 €	237 186 €	934 432 €	1 637 028 €	325 373 €	316 776 €	11 634 €	5 362 926 €
Total produits (€ HT)	265 543 €	111 330 €	1 046 109 €	431 213 €	28 191 €	42 400 €	4 999 €	1 929 786 €

Part relative des produits par flux

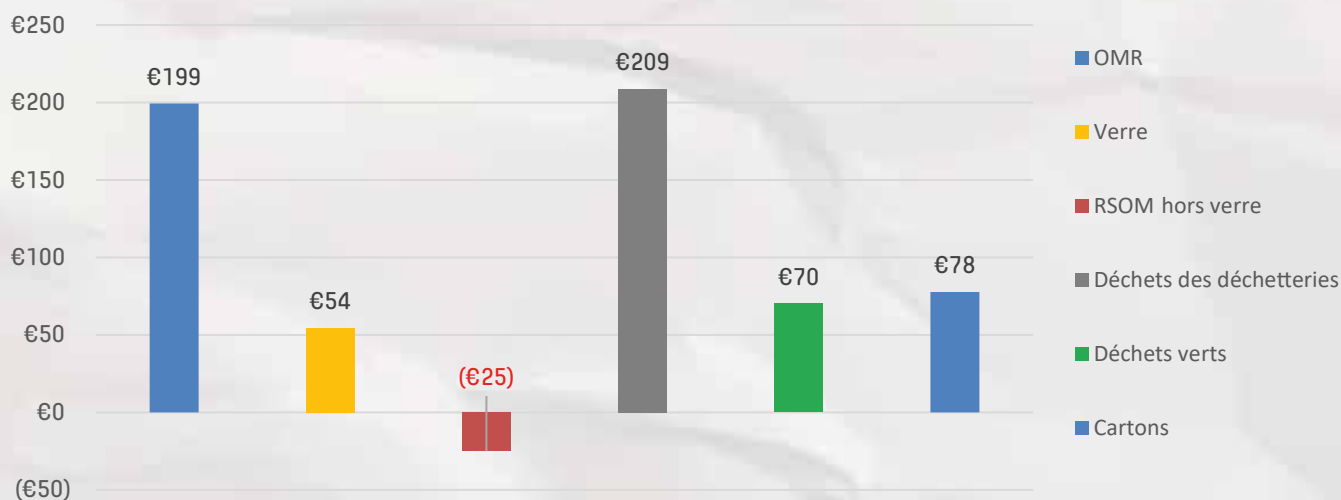


On constate en 2024 que le flux emballages est excédentaire (recettes supérieures aux dépenses) du fait des soutiens de l'éco-organisme CITEO élevés avec des tarifs de rachat des matières un peu plus élevés qu'en 2023.

c. Coût des différents flux

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Cartons	Total
Coût résiduel (en € TTC/tonne)	199 €	54 €	-25 €	209 €	70 €	78 €	149 €

Coût résiduel en €TTC/tonne



On constate que les flux OMR et déchetteries sont en baisse par rapport à 2023 (cf explications page 24). Pour la seconde année on constate que le coût aidé des déchetteries est supérieur à celui des OMR.

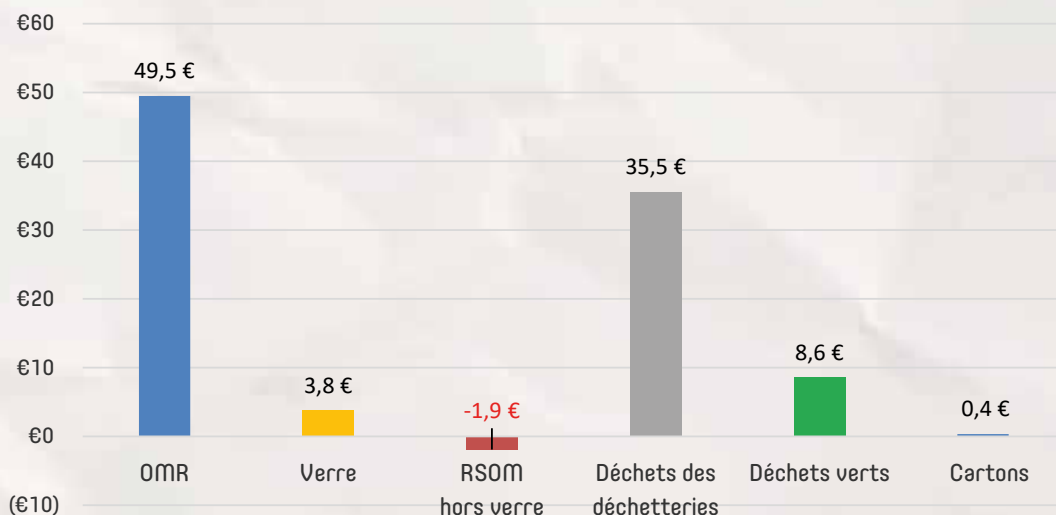
En €/habitant

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Cartons**	Total*
Coût résiduel (en € TTC/hab)	49,5 €	3,8 €	-1,9 €	35,5 €	8,6 €	0,4 €	104,1 €

*dont 8,7€ liés à la gestion du passif (site d'enfouissement)

**ne concerne que 20 731 habitants

Coût résiduel en € TTC/hab INSEE



En €TTC par habitant, le traitement des OMR reste le poste de dépenses le plus élevé. Un MODECOM réalisé en 2023 a mis en évidence le fait que la poubelle grise comprenait 73% de déchets qui devraient suivre d'autres filières. La réduction des OMR constitue la plus importante source d'économies potentielles sur le coût de gestion des déchets ménagers.



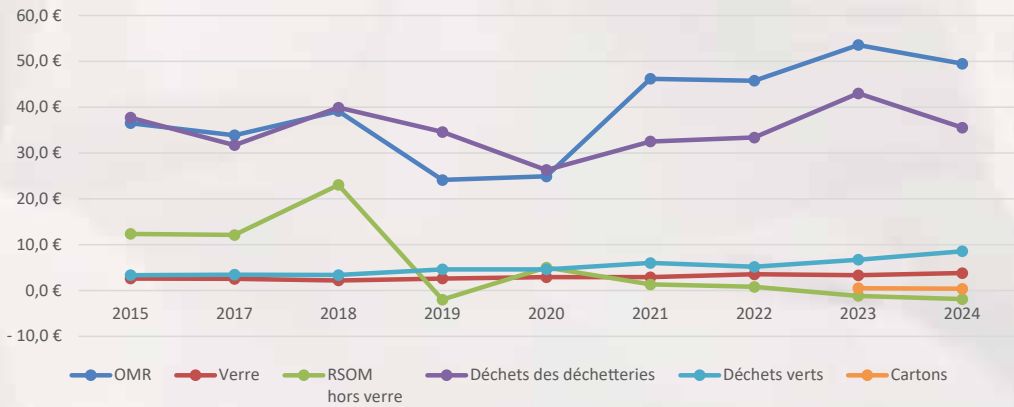
L'Optimale permet de valoriser les déchets ultimes
du SICTOBA et du SIDOMSA

5. Évolution des coûts

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Cartons**	Total*
2015	36,5 €	2,6 €	12,3 €	37,7 €	3,3 €		92,5 €
2017	33,9 €	2,5 €	12,1 €	31,7 €	3,5 €		83,7 €
2018	39,2 €	2,2 €	23 €	39,9 €	3,4 €		107,6 €
2019	24,1 €	2,6 €	-2 €	34,6 €	4,6 €		63,9 €
2020	24,9 €	2,9 €	5 €	26,3 €	4,6 €		63,7 €
2021	46,2 €	2,9 €	1,3 €	32,5 €	6,0 €		88,9 €
2022	45,8 €	3,5 €	0,8 €	33,4 €	5,2 €		88,6 €
2023	53,6 €	3,3 €	-1,2 €	43,0 €	6,7 €	0,5 €	113,9 €
2024	49,5 €	3,8 €	-1,9 €	35,5 €	8,6 €	0,4 €	104,1 €

* dont 10,6€ liés à la gestion du passif (site d'enfouissement) pour l'année 2021
* dont 5,6€ liés à la gestion du passif (site d'enfouissement) pour l'année 2022
* dont 8,7€ liés à la gestion du passif (site d'enfouissement) pour l'année 2023
* dont 8,5€ liés à la gestion du passif (site d'enfouissement) pour l'année 2024
** ne concerne que 18 457 hab. en 2023 et 20 731 en 2024

L'évolution des coûts par flux en € TTC/hab.



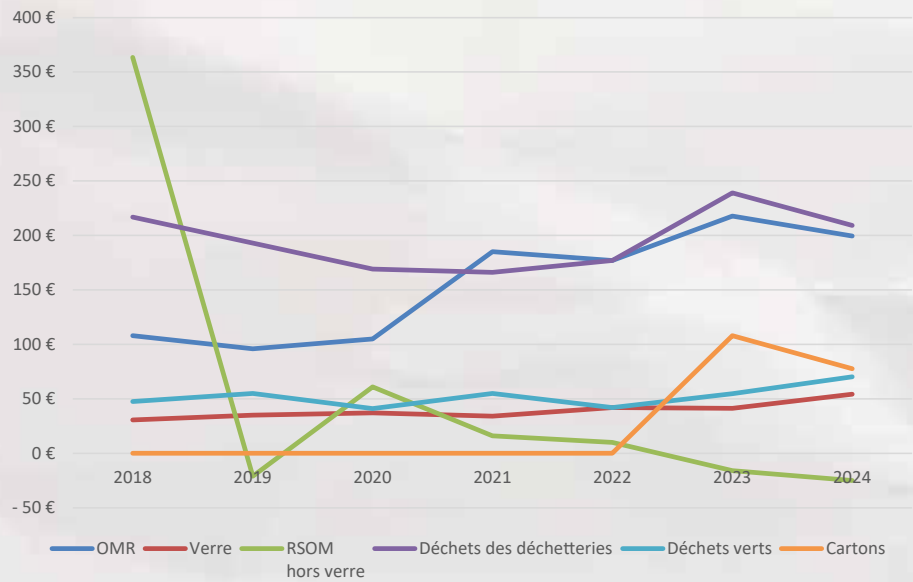
L'évolution du coût par habitant en 2024 est principalement liée aux flux OMR et déchets issus des déchetteries.

On peut également remarquer que le coût de gestion des déchets verts augmente du fait de l'augmentation des quantités traitées (données estimées).

Coût aidé en € TTC/tonne

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Cartons	Total
2018	108 €	31 €	363 €	217 €	48 €	-	134 €
2019	96 €	35 €	-21 €	193 €	55 €	-	96 €
2020	105 €	37 €	61 €	169 €	41 €	-	96 €
2021	185 €	34 €	16 €	166 €	55 €	-	136 €
2022	177 €	42 €	10 €	177 €	42 €	-	127 €
2023	218 €	41 €	-16 €	239 €	55 €	108 €	161 €
2024	199 €	54 €	-25 €	209 €	70 €	78 €	149 €

L'évolution des coûts par flux en € TTC/t



L'année 2024 est caractérisée par une diminution du coût de traitement à la tonne des OMR et des déchetteries (explications p.23-24).

Pour ce qui concerne le flux de la poubelle jaune (RSOM hors verre), on constate que le maintien de soutiens élevés ainsi que tarifs de rachats de matières supérieurs à 2023 permettent d'autofinancer la gestion de ce flux de une nouvelle fois (la collecte à la charge des CDC n'est pas comptabilisée ici).



📍 665 Route de Berrias
07460 Beaulieu

✉️ accueil@sictoba.fr

☎️ 04 75 39 06 99

🌐 sictoba.fr

📘 [/sictoba](https://www.facebook.com/sictoba)

Rapport des coûts // 2024

Directeur de la publication :
Jean-François BORIE

Directeur de la rédaction :
Jérôme GAUTHIER

Conception / Réalisation :
Jérémie LAZARD, Service communication

Crédits photos : SICTOBA

Impression : SICTOBA

Imprimé sur papier recyclé 

ADEME



CITEO